

**TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE
SAINT LOUB'PING N° HOMOLOGATION :
XXXXXXXXXXXX**



REGLEMENT 2024

ARTICLE 1

Le CLUB DE SAINT LOUB'PING Tennis organise le **27 avril 2024** un tournoi **Régional** homologué (**44 rue Max Linder**) ouvert aux licenciés FFTT.

ARTICLE 2

7 tableaux sont prévus :

- Tableau 1 : Simples M & F jusqu'à 799 points
- Tableau 2 : Simples M & F jusqu'à 1399 points
- Tableau 3 : Simples M & F jusqu'à 999 points
- Tableau 4 : Simples M & F jusqu'à 1599 points
- Tableau 5 : Simples M & F jusqu'à 1199 points
- Tableau 6 : Simples M & F jusqu'à Non numéroté
- Tableau 7 : Doubles M & F (somme des points < 2800 pts)

ARTICLE 3

Le tournoi sera doté de plus de 1300 € de lots pour les divers tableaux+ 500€ de bons d'achats + coupes et trophées.

ARTICLE 4

Les épreuves se dérouleront de la façon suivante :

Poules de 3 ou 4 joueurs si le nombre d'engagés est différent d'un multiple de 3
2 qualifiés par poule puis tableau à élimination directe

Maximum 3 tableaux par joueur (hors double).

Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches autant dans les poules que dans les TED.

La compétition se déroulera sur 18 tables.

Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs en respectant les nombres de points des tableaux.

ARTICLE 5

Les droits d'engagement sont fixés à :

1 tableau : 8 euros

2 tableaux : 15 euros

3 tableaux : 18 euros

Tableau doubles : 3€ par personne

Les engagements sont à adresser par mail à saintloubping@laposte.net

Ou par téléphone au **06 45 54 94 04**

06 88 46 68 59

06 52 64 39 40

et devront parvenir pour le 20 avril au plus tard

ARTICLE 6

Horaire des tableaux :

| | | | |
|-------------|-------|-------------|-------|
| Tableau 1 : | 8h30 | Tableau 2 : | 9h30 |
| Tableau 3 : | 10h30 | Tableau 4 : | 11h30 |
| Tableau 5 : | 13h30 | Tableau 6 : | 14h30 |
| Tableau 7 : | 16h00 | | |

Les balles seront fournies par le club organisateur

Les joueurs devront se présenter pour le pointage 30 minutes avant le début des tableaux.

Les joueurs absents 5 minutes avant l'horaire prévu pour leur partie seront déclarés forfait pour le tableau.

Aucune interruption de jeu n'est prévue. Une buvette avec sandwiches et boissons sera à la disposition des compétiteurs pendant toute la durée de la compétition.

ARTICLE 7

Une tenue sportive et correcte sera exigée pour chaque participant(e).

Le port de chaussures de sport sera obligatoire pour toute personne, quelle que soit sa fonction, se trouvant dans les aires de jeu.

Tout comportement antisportif entraînera l'exclusion immédiate du fautif.

ARTICLE 8

Les fonctions d'arbitres seront assurées par les joueurs.

Les arbitres seront responsables de la tenue des fiches de partie qu'ils devront ramener à la table du Juge Arbitre le plus rapidement possible à la fin de chaque partie.

En cas de besoin, le Juge Arbitre pourra faire appel à n'importe quel joueur pour arbitrer une partie.

Le Juge Arbitre se réserve la possibilité d'annuler ou de regrouper des tableaux si le nombre d'engagés s'avère insuffisant.

ARTICLE 9

Les participants auront la possibilité de s'inscrire dans 1 tableau supplémentaire (tableau non commencé) s'ils sont éliminés dans la poule de leur tableau.

ARTICLE 10

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le jour du tournoi, **30 minutes** avant l'heure de début des tableaux, en fonction des joueurs présents par le **JA3 de l'épreuve M. Jean Paul DUMAS (JA3)**

ARTICLE 11

Le club organisateur décline toute responsabilité sur les vols ou pertes dont pourraient être victimes les joueurs et spectateurs.

En cas d'accident, les compétiteurs seront couverts par l'assurance FTTT de leur licence.

Dans tous les cas de dégradation volontaire, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

ARTICLE 12

Pour tout ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

En cas de litige non traité par les articles précédents, le président du club de Saint Loub'Ping prendra toute décision nécessaire.

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement que les organisateurs se réservent le droit de modifier si nécessaire.